



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE N°3 DU 06/02/2020  
ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

**ORDRE DU JOUR :**

**I – Ouverture de séance :**

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal du CA du 25 novembre 2019 (séance n°2)

**II – Affaires financières**

- 3 – Convention de mutualisation du service lingerie
- 4 – Autres conventions

**III – Vie de l'établissement**

- 5 – Proposition de répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH)
- 6 – Enquête locale du climat scolaire

**IV-Questions diverses**

Présidente : Mme G.RENON

Secrétaire de Séance : Mme C. BOULMER

La présidente, G.RENON

La secrétaire, C.BOULMER

**Membres présents au Conseil d'Administration** : Mesdames et Messieurs RENON, PRIOUR, OGER, LECLERC M-C , BOULMER, PELLERIN B., DUCLOYER, COLLEU, GITRAS-SIOUL, KILIC  
**Membres Excusés** : Mesdames et Messieurs ANIZI-FLOC'H, BAUVAIS, PELLERIN I., DUFFAUD, BOURCIER, CHAILLY, GUERIN, MANOUN  
**Membres absents** : Monsieur BERROCHE  
**Pouvoir donné** par Madame LHOTELLIER à Madame LECLERC.

*Le quorum étant atteint, la Présidente du Conseil d'Administration ouvre la séance à 18h23*

**I – Ouverture de séance**

**I-1- Adoption de l'ordre du jour**

Madame RENON demande l'ajout d'un point dans la partie « vie de l'établissement », sur la présentation de l'enquête locale de climat scolaire.

Il n'y a pas de questions diverses

Ordre du jour modifié adopté à l'unanimité (10 votants).

**I-2- Adoption du procès-verbal du CA du 25 novembre 2019 (séance N°2)**

Après rectification d'une faute de frappe, le PV est adopté à l'unanimité (10 votants).

## **II-Affaires financières**

### **II-3- Convention de mutualisation du service lingerie**

La convention a été modifiée depuis l'envoi de la convocation, pour prendre en compte les demandes spécifiques de l'EREA concernant l'entretien du linge pédagogique, du linge remis en trousseau aux élèves et du linge de lit de l'internat et de l'infirmerie.

La convention prévoit uniquement la nature des prestations effectuées par la lingerie mutualisée, elle sera complétée par des protocoles afin d'adapter le fonctionnement aux besoins et contraintes.

Le transport sera effectué par l'EREA, les modalités pratiques et le matériel adéquat sont encore en discussions.

Monsieur PELLERIN précise qu'une demande a été faite auprès du CRB pour mutualiser le transport, afin de n'avoir à équiper qu'un seul véhicule des accessoires adaptés à la manutention, et un véhicule pour chacun des six établissements concernés par la mutualisation.

Madame MOTAIS, qui occupe actuellement un poste affecté à 30% lingerie / 70% service général, a obtenu son affectation à la lingerie mutualisée, qui sera effective à compter du 1<sup>er</sup> mars. Elle devrait être remplacée par une personne à 100% sur le service général, qui prendra en charge la collecte et la distribution du linge. Madame JAMEUX remplacera Madame MOTAIS pour son service à l'accueil. Le CA autorise le CE à signer cette convention à l'unanimité (10 votants).

### **II-4- Autres conventions**

#### **4.1. Avenant à la convention d'hébergement avec le collège Les Chalais**

L'avenant rectifie essentiellement les horaires, qui correspondent au fonctionnement effectif depuis la rentrée de septembre.

Le CA autorise le CE à signer cet avenant à l'unanimité (10 votants).

*Arrivée de Mme Colleu à 18h45.*

#### **4.2. Convention de partenariat avec l'association Bulles Solidaires**

Cette convention permet l'intervention de l'association auprès des élèves de toutes les classes, sur le thème de l'hygiène corporelle, en lien avec la journée mondiale de la menstruation du 28 mai.

Le CA autorise le CE à signer cette convention à l'unanimité (11 votants).

#### **4.3. Convention de partenariat avec l'association La Compagnie des Possibles**

Cette convention permet l'intervention en résidence de l'artiste Lys PERDRIEU auprès des élèves de 4<sup>e</sup>, dans le cadre du projet « dans la peau d'un artiste ».

Madame RENON fait remarquer que le budget présenté au CA du mois de septembre, dans le cadre d'un projet Karta validé ensuite par le CRB, était de 600 €. Elle propose la modification de la convention pour qu'elle corresponde au projet initial, l'établissement ne pouvant prendre en charge le surcoût.

Le CA autorise le CE à signer cette convention modifiée à l'unanimité (11 votants).

#### **4.4. Convention d'hébergement avec le club de football L'Espérance de Rennes**

Cette convention permet d'accueillir dans les locaux de l'internat 12 jeunes et 2 encadrants, du 27/02 au 01/03 (période de vacances scolaires).

Monsieur PELLERIN fait remarquer que la convention ne précise pas les dispositions pratiques concernant l'état des lieux, le nettoyage, le linge de lit, etc. Il rappelle un précédent pour lequel les agents avaient eu beaucoup de travail pour remettre en état les locaux.

Madame RENON propose de compléter la convention par un paragraphe supplémentaire.

Monsieur PELLERIN demande également ce qui est prévu pour la surveillance du système de sécurité incendie (SSI). Madame RENON ne peut lui donner de réponse, en l'absence de Madame ANIZI, gestionnaire ; elle assure que ce point sera vérifié la semaine prochaine.

Le CA autorise le CE à signer cette convention modifiée par 9 voix pour et 2 voix contre (11 votants).

**III- Vie de l'établissement****III-5- Proposition de répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH)**

Madame RENON présente sa proposition de ventilation de la DGH (voir tableaux joints). Les moyens attribués ne permettent pas d'envisager de groupe supplémentaire en enseignement général pour les CAP 1<sup>re</sup> année. Les élèves de CAP Métier du pressing devront donc être intégrés dans les groupes existants.

Madame LECLERC souligne qu'il n'est pas possible de suivre et former convenablement les élèves au sein de groupes importants, du fait de la très grande hétérogénéité des profils et des difficultés cognitives et comportementales des élèves. Elle rappelle également l'exiguïté des locaux.

Madame RENON précise que dans le cadre du dialogue de gestion elle fera part de tous ces éléments pour demander une dotation complémentaire couvrant les besoins de la structure.

Madame LECLERC donne lecture d'une motion (ci-jointe).

Il est demandé la création de

- Un poste de PLP Entretien des articles textiles
- Un BMP de 6h de PLP Biotechnologies

Vote sur les ouvertures de poste : Pour 3 ; contre 2 ; abstention 6

**III-6- Enquête locale du climat scolaire**

Madame RENON a demandé que soit conduite une enquête locale de climat scolaire à l'EREA.

Il s'agit d'une évaluation externe, via un questionnaire national, pour recueillir des informations sur le ressenti des élèves, des parents et des personnels sur différents aspects du climat scolaire.

L'objectif est de déterminer des points d'appui et des points d'amélioration, pour une démarche collective d'amélioration du climat scolaire, qui sera inscrite dans le projet d'établissement.

Le questionnaire est anonyme et les résultats sont transmis à l'établissement sous forme statistique.

Les questionnaires sont différents pour les élèves, les parents et les personnels.

Il faudra au préalable obtenir les autorisations des responsables légaux.

Madame BOULMER demande si on pourra la proposer aux personnes qui accueillent / hébergent les élèves sans être responsables légaux. Madame RENON ne sait pas si cela rentre dans le cadre légal de l'enquête, mais l'avis général est que cela serait intéressant si c'est possible, puisque ce sont eux qui ressentent le climat scolaire. Ce point sera précisé ultérieurement

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.*